



# Conseil Municipal

## Mercredi 8 décembre 2021

### COMPTE-RENDU

Le mercredi 16 février 2022 à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué le 10 février 2022, s'est réuni à l'Espace Senet, sous la présidence de Monsieur Cédric AOUN, Maire.

Présidence : Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Madame Françoise POIRRIER

Étaient présents :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Fabien TANTI, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Line WENZEL, Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fernando MENDES, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Elisabete RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Frédérique MAHER, Madame Anne LAPORTE, Madame Melody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Fabienne TANTI

Avaient donné pouvoir, puis étaient présents :

Madame Valérie LENORMAND à Monsieur Philippe DA-RIN, *pour les délibérations 20220216DEL01-1, 20220216DEL01-2 et 20220216DEL01-3*  
Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL *pour les délibérations 20220216DEL01-1, 20220216DEL01-2 et 20220216DEL01-3*

Quorum

Conseillers en exercice : 33

Présents : 31, puis 33 à partir de la délibération n° 20220216DEL02

Représentés : 2, puis 0

Absent : 0



**A. Désignation du secrétaire de séance.**

**B. Appel nominal.**

**C. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021.**

**D. Points d'informations**

**E. Examen des rapports et projets de délibérations :**

-. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE, MME FABIENNE TANTI, À LA SUITE D'UNE DEMISSION

\*

1. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE À LA SUITE D'UNE DEMISSION

URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

2. DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TRONÇON SITUÉ SENTE RURALE N°111 DITE « CARREFOUR DE LA GUEULE ROUGE », ET ÉCHANGE DUDIT TRONÇON AVEC UNE EMPRISE DE TERRAIN (LOT B) SITUÉ SUR LA PARCELLE AE N°320

3. DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES BX 385, 386 ET 387P EN VUE DE LA CESSION À LA SCI CLOSVERT

4. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'AIRE DE GLISSE SITUEE SUR L'EMPRISE DE TERRAIN ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BY N°922 ET CESSION A TITRE ONEREUX DU TERRAIN ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BY N°922, SITUE AU LIEUDIT « LES RAIMONDS », AU BENEFICE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F

5. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE ENTREPRISE MODERNE DE TERRASSEMENT ET D'AGREGATS (EMTA)

AFFAIRES GENERALES

6. DESIGNATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES

CULTURE

7. CRÉATION D'UN TROISIÈME PRIX LITTÉRAIRE INTITULÉ « DES BULLES SOUS LES ÉTOILES »

ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION

8. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR LE PLAN D'AIDE EXCEPTIONNEL EN INVESTISSEMENT (PAEI) POUR LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)



9. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

10. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2022-2025

11. CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

#### SERVICES TECHNIQUES

12. FIXATION DU COÛT DES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS

13. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SEY POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

#### FINANCES

14. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

#### JEUNESSE

15. CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR L'ESPACE JEUNE

### **F.Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 CGCT**

#### **G.Questions orales**

---

#### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

M. le Maire installe Madame Fabienne TANTI, nouvelle conseillère municipale, à la suite de la démission de Mme Alexandre PRADELLE de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de membre du Conseil municipal.

La nouvelle élue est chaleureusement accueillie par ses collègues du Conseil municipal.

---



**20220216DEL01-1 : AFFAIRES GENERALES – DELIBERATION PREALABLE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que le nombre d'Adjoints est maintenu à neuf (9), et que le nouvel Adjoint occupera le même rang que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

---

**20220216DEL01-2 : AFFAIRES GENERALES – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Après avoir appelé le ou les candidats à se déclarer, M. le Maire constate que sont candidats :

- Madame Françoise POIRRIER

M. le Maire appelle les conseillers municipaux à voter au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 11
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 17

A obtenu :

- Mme Françoise POIRRIER : 21 voix (vingt & une voix)

Compte tenu du résultat du scrutin, Mme Françoise POIRRIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, le Conseil municipal

- **PROCLAME** élue en qualité d'Adjointe au Maire : **Mme Françoise POIRRIER.**

---

**20220216DEL01-3 : AFFAIRES GENERALES – DESIGNATION DE LA NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE DANS DIFFERENTES COMMISSIONS ET INSTANCES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** la nouvelle Adjointe au Maire dans les commissions et instances qu'occupait son prédécesseur.

---

**20220216DEL02 : URBANISME - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU TRONÇON SITUÉ SENTE RURALE N°111 DITE « CARREFOUR DE LA**





**GUEULE ROUGE », ET ÉCHANGE DUDIT TRONÇON AVEC UNE EMPRISE DE TERRAIN (LOT B) SITUÉ SUR LA PARCELLE AE N°320**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECLARE** la clôture de l'enquête publique préalable.
- **CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public de la parcelle : partie de la Sente rurale n°111 dite « Carrefour de la gueule rouge » située entre les parcelles AE n°402 et AE n°403 d'une part et la parcelle AE n°320 d'autre part, telle que représentée en annexe.
- **VALIDE** le projet d'échange des terrains concernés en tenant compte des deux réserves émises par le commissaire-enquêteur.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'acte d'échange en la forme authentique, ainsi que tout document ou acte afférent à la mise en œuvre du projet.
- **DECIDE** que les frais de notaire et de géomètre liés à cet échange sont à la charge des conjoints AUCLAIR.

---

**20220216DEL03 : URBANISME – DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES PARCELLES BX 385, 386 ET 387P EN VUE DE LA CESSION À LA SCI CLOSVERT**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section BX n°385,386 et 387p, et leur intégration dans le domaine privé de la commune, telle que représentée sur le plan de division.

---

**20220216DEL04 : URBANISME – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE L'AIRE DE GLISSE SITUÉE SUR L'EMPRISE DE TERRAIN ISSU DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BY N°922 ET CESSION A TITRE ONEREUX DU TERRAIN ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BY N°922, SITUÉ AU LIEUDIT « LES RAIMONDS », AU BENEFICE DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,



- **CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement du domaine public de l'aire de glisse située sur l'emprise de terrain issu de la parcelle cadastrée section BY n°922, et son incorporation dans le domaine privé de la commune.
- **APPROUVE** la vente à la société dénommée Immobilière 3F, société anonyme dont le siège est à PARIS (75013) -159 rue Nationale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, ayant pour Président Monsieur Bruno LUCAS, de l'emprise de terrain, issu de la parcelle cadastrée section BY n°922, d'une contenance totale d'environ 2610 m<sup>2</sup>, située au lieudit « les Raimonds », en vue de réaliser une opération immobilière de construction de logements, selon les charges et conditions suivantes :
  - Le prix est fixé à sept cent vingt mille euros (720 000.00 €) payable comptant le jour de la réalisation de la vente.
  - Les conditions suspensives sont notamment les suivantes : Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours, autorisant la construction d'un projet d'au moins 1 021 m<sup>2</sup> de surface de plancher de construction, sur l'assiette foncière du projet ; Obtention d'une décision d'agrément de l'État permettant un conventionnement des logements sociaux ; Obtention des prêts locatifs sociaux PLUS/PLAI/PLS, et des prêts Action Logement pour un montant au moins égal à 2 809 216 € ; Obtention d'une subvention d'investissement délivrée par Action Logement pour un montant de 33 000 € ; Obtention des subventions d'investissement délivrées par l'État pour un montant de 63 000 € ; Obtention des subventions d'investissement délivrées par la Région Île-de-France pour un montant de 55 500 € ; Obtention d'une subvention d'équilibre délivrée par le Département des Yvelines au titre du Dispositif Prévention Carence pour un montant au moins égal à 165 000 € ; Obtention d'un avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ; Obtention par Immobilière 3F de la garantie d'emprunt PLUS/PLAI/PLS auprès de la CU GPSEO ; Obtention par Immobilière 3F à ses frais d'une étude environnementale du sol et du sous-sol justifiant l'absence de pollution sur le terrain ; Obtention d'une surcharge foncière de 200 000 € accordée par la ville en contrepartie de 2 logements ; Le terrain devra être libre de toute occupation.
- **AUTORISE** la société Immobilière 3F à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet ci-dessus énoncé, à réaliser les travaux de sondage, piquetage, études de sol, à ses frais exclusifs par des entreprises dûment qualifiées et assurées au titre de leur responsabilité, à faire visiter les terrains par ses architectes, géomètres-experts, bureaux d'études, techniciens et entrepreneurs en vue de procéder à l'établissement de tous plans, relevés et métrés nécessaires à la réalisation des travaux que le Bénéficiaire envisage d'effectuer dans l'Immeuble.
- **DECIDE** que la réalisation de la promesse de vente par acte authentique devra avoir lieu au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique constatant le caractère définitif de la vente, et que les frais de notaire et de géomètre liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte authentique de vente qui s'en suivra, à entreprendre toutes les démarches administratives en vue de ladite cession aux conditions susvisées et à signer tout acte à intervenir.



**20220216DEL05 : DEVELOPPEMENT DURABLE – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE ENTREPRISE MODERNE DE TERRASSEMENT ET D’AGREGATS (EMTA)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- **CONCLUT** la convention d’occupation temporaire du domaine public avec la Société Entreprise moderne de terrassement et d’agrégats (EMTA).
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

**20220216DEL06 : AFFAIRES GÉNÉRALES – DESIGNATION D’UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D’APPEL DE VERSAILLES**

*Le Maire s’étant retiré provisoirement, et la présidence du Conseil municipal étant assurée pour cette délibération par Mme LEFUEL-DUVAL.*

**RAPPORTEUR : MME Valérie LEFUEL-DUVAL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**,

- **DÉSIGNE** Monsieur Philippe DA-RIN afin de représenter la Commune de Triel-sur-Seine dans l’affaire enregistrée le 6 décembre 2021 sous le n°2103268 au greffe de la Cour administrative d’appel de Versailles, opposant la Commune à M. Assad AOUN.
- **DIT** que Monsieur Philippe DA-RIN représentera la Commune de Triel-sur-Seine et défendra les intérêts de celle-ci devant la Cour administrative d’appel de Versailles.
- **DIT** que l’élu ainsi désigné adressera une copie pour extrait conforme de la présente délibération au greffe de ladite cour.

---

**20220216DEL07 : CULTURE – CRÉATION D’UN TROISIÈME PRIX LITTÉRAIRE INTITULÉ « DES BULLES SOUS LES ÉTOILES »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l’unanimité**,

- **DÉCIDE** qu’à l’occasion du Salon du livre et de la BD organisé chaque année, la Ville mettra en avant des auteurs et organisera à cet effet la remise de 3 prix littéraires.
- **RÉCOMPENSE** un roman par le prix « Lire sous les étoiles », un roman pour les 9-12 ans par le prix « lire sous les étoiles – jeunesse » ainsi qu’un prix et un album BD par le prix « Des bulles sous les étoiles ».
- **DÉCIDE** qu’une somme de 500 euros sera attribuée à chacun des lauréats de ces trois prix.
- **DIT** que la dépense en découlant est inscrite au budget.





**20220216DEL08 : ENFANCE – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR LE PLAN D’AIDE EXCEPTIONNEL EN INVESTISSEMENT (PAEI) POUR LES EQUIPEMENTS D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l’unanimité**,

- **CONCLUT** avec la Caisse d’allocations familiales des Yvelines la convention d’objectifs et de financement portant sur le plan d’aide exceptionnel à l’investissement (PAEI) pour EAJE financés par PSU – Multi Accueil MPE
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

**20220216DEL09 : ENFANCE – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR LE PLAN D’INVESTISSEMENT POUR L’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – RELAIS PETITE ENFANCE (ANC<sup>t</sup> RELAIS ASSISTANTS MATERNELS)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**.

- **CONCLUT** avec la Caisse d’allocations familiales (CAF 78) la convention d’objectifs et de financement portant sur le plan d’investissement (PIAJE) pour l’accueil du jeune enfant – RAM.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

**20220216DEL10 : ÉDUCATION – CONCLUSION D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 2022-2025**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**.

- **RECONDUIT** du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025, la convention d’objectifs et de financement pour la prestation de services des accueils de loisirs sans hébergement entre la commune de Triel-sur-Seine et la Caisse d’allocations familiales des Yvelines,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

**20220216DEL11 : ÉDUCATION – CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**





Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **CONCLUT** avec la Caisse d'allocations familiales la convention de partenariat portant renouvellement du projet éducatif de territoire jusqu'en 2024.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

## **20220216DEL12 : TRAVAUX - FIXATION DU COÛT DES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

- **CRÉE** cette prestation et **DIT** que les recettes et dépenses afférentes à celle-ci seront inscrites au budget 2022.
- **DIT** que M. le Maire en fixera le tarif et les modalités par arrêté conformément au point n°2 de la délibération n° 20200703DEL05 du 3 juillet 2022 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales s'agissant des recettes non fiscales.

---

## **20220216DEL13 : SERVICES TECHNIQUES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, fournitures et services associés.
- **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes.
- **DONNER MANDAT** au président du Syndicat d'énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune/ collectivité de Triel-sur-Seine sera partie prenante.
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune sera partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

---

## **20220216DEL14 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**



- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) préalable à l'adoption du budget de la ville pour l'année 2022.

---

**20220216DEL15 : JEUNESSE – CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR L'ESPACE JEUNE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**
- **CONCLUT** avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines la convention d'aide financière à l'investissement – fonds locaux – accueil de loisirs sans hébergement « espace jeune ».
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

---

**H. Questions orales**

**I. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.**

---

La séance est levée 23H22.

Fait à Triel-sur-Seine, le 18 février 2022

Affiché le : **21 FEV. 2022**



Le Maire.

Cédric AOUN

